

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018**RÉUNION PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes Myriam ABAD-PERICK et Marie-Noëlle MOTTARD siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et Mme le Gouverneur f.f. assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15H25'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 14 juin 2018 ouverte. Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes au complet

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Je vous remercie d'excuser M. NIESSEN et M. CLOSE-LECOCQ.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Madame Stéphanie DE SIMONE est excusée.

M. LE PRESIDENT.- Madame DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Madame MATHELOT-COLLETTE, Monsieur HARTOG et Monsieur STEIN sont excusés.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SPITS ?

M. SPITS.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs, l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ; l'ordre du jour des questions d'actualité ainsi que le bilan de fin de législature 2012-2018 accompagné de sa plaquette de présentation.

A l'approche de la fin de cette législature, il est indispensable que vous rendiez vos cartes de parking. Aussi, je vous demanderai de les remettre à Monsieur Jérôme ETIENNE lors notre prochaine et dernière séance, à savoir le jeudi 28 juin au plus tard.

Enfin, je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 31 mai 2018.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme Myriam ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 31 mai 2018).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

Je remercie notre Gouverneur d'être présente parmi nous. Il y a d'autres bonnes nouvelles, José SPITS est devenu grand-papa d'un petit Gaspar, et tant qu'à faire, c'est l'anniversaire de Léon CAMPSTEIN, c'est le vrai jour... Si ce n'est pas juste tu le dis...

(Applaudissements).

V.- Questions d'actualité.

Document 17-18/A18 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la pension du personnel contractuel.

Document 17-18/A19 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à « la Cité Ecole Vivante, une nouvelle école secondaire à Liège en 2019 ? ».

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé (documents 17-18/A18, 17-18/A19).

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte deux points. Pour la première question, reprise sous le document référencé 17-18/A18, je donne la parole à Monsieur Marc HODY.

M. HODY, Chef de groupe (de son banc).- Monsieur le Président, Chers Collègues,

Madame la Ministre Valérie DE BUE lance une prime pour la mise en place d'une pension complémentaire dans les pouvoirs locaux pour les contractuels donc. Une enveloppe de 40 millions € est prévue sur trois ans.

L'objectif de cette prime est d'inciter à la mise en place d'une pension complémentaire mais également de la développer. Les pouvoirs locaux disposant déjà d'un tel système pourront eux aussi participer au programme.

Cette mesure permet incontestablement d'améliorer les pensions des contractuels et elle permet aussi aux pouvoirs locaux de profiter de l'incitatif fédéral et ainsi de réduire leurs cotisations de responsabilisation.

Toutefois, nous estimons que la nomination et donc l'emploi statutaire demeure l'idéal à atteindre. De plus, nous risquons d'assister à une forme de concurrence de coûts entre l'engagement de personnel statutaire et de personnel contractuel défavorable au personnel statutaire.

En effet, étant donné la structure du financement des pensions du personnel statutaire, la contractualisation accrue de la fonction publique génèrera à terme un problème vital du financement des pensions des fonctionnaires locaux nommés.

Dans la mesure où cette prime sera financée via le Fonds des Provinces, le Collège en connaît-il déjà l'impact sur les finances provinciales ? Le Collège a-t-il déjà pris une décision afin d'adhérer à cette mesure au bénéfice du personnel contractuel provincial ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège à cette question.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame la Gouverneure, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

Notre Collègue, Marc HODY m'interroge sur une question qui touche une matière techniquement complexe, laquelle évolue vite. Peut-être bien trop vite pour en appréhender toutes ses conséquences dans les délais qui nous sont imposés.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Se positionner à ce jour sur l'adhésion à ce programme, serait se prononcer certitude. Toutefois quelques constats peuvent être avancés : au niveau régional, vous l'avez rappelé, Mme la Ministre DE BUE, en charge des pouvoirs locaux, prévoit une enveloppe budgétaire en vue d'inciter les pouvoirs locaux à mettre en place une pension complémentaire de type « deuxième pilier » ; le financement total sur trois années, soit, vous l'avez dit aussi, 40.381.000 €, serait assuré par simple prélèvement sur le Fonds des Provinces ;

Ainsi, dans notre cas, chaque année, durant 3 ans entre 2019 et 2021, 3.254.000 € serait retiré à la Province de Liège; la Région estime le retour, pour les cinq Provinces wallonnes, à 2.191.000 € en base annuelle et donc au total 6.573.000 € en cas de participation aux 3 années du programme.

Vous l'avez déjà peut-être déjà estimée... avant même d'envisager notre entrée dans ce deuxième pilier, nous devons donc déjà essuyer une perte complémentaire de 34.000.000 € au minimum à partager entre nos 5 Provinces.

Pour faire simple, on prend 40.000.000 d'euro aux Provinces wallonnes et on leur rend 6.000.000 !

Voici donc la promesse d'une prime, qui dans le meilleur des cas nous privera toujours de recettes. Ce constat amène les Provinces à une réaction coordonnée, et elle l'est, via l'Association des Provinces Wallonnes.

Comme vous le précisez très justement encore, cette prime est plafonnée. Le principe est tout aussi simple que pour son financement. Dans le temps, l'incitant ne peut suivre l'investissement de l'employeur, au contraire son évolution est inversée :

Si l'effort progresse, il est de moins en moins utile de l'encourager... c'est logique, et finalement fort heureusement pour nos finances provinciales déjà suffisamment contrariées.

Il faut noter qu'un autre élément important n'est pas pris en compte dans la note de la Ministre. Il s'agit de l'alimentation du fonds complémentaire en supplément des cotisations. Il serait en effet probablement nécessaire de constituer un fonds permettant de couvrir anticipativement les années de prestations sous régime contractuel. En d'autres termes, il faudra sans doute banker d'entrée de jeu pour toutes les années d'ores et déjà accomplies en qualité de contractuels. Et la note risque évidemment d'être également salée...

Nous devons donc procéder en priorité à une étude actuarielle poussée, basée sur nos populations de personnel et traitements de référence. Celle-ci n'est pas réalisée à l'heure actuelle et devra être externalisée notamment auprès d'ETHIAS.

Il est donc impératif d'en examiner tous les aspects, tant du point de vue de l'employeur que celui évidemment du salarié : à quelle hauteur le régime complémentaire est-il finançable, et ce notamment en regard des conséquences sur notre cotisation de responsabilisation ? En contrepartie, à quelle hauteur peut-être estimé le retour, soit le montant de la pension complémentaire pour les années dites contractuelles ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Le Collège provincial doit dès lors obtenir ces informations avant de prendre une décision.

Tenant compte toutefois de l'impact inévitable sur les orientations budgétaires 2019 et suivantes, et de l'étude actuarielle encore à mener, je viens d'en parler, cette position devra être prise au début de la prochaine législature.

Enfin, comme je l'ai déjà dit, les choses se complexifient et votre question d'actualité met bien en évidence le niveau de pension de nos travailleurs contractuels mais aussi, le problème du financement à terme des pensions des agents nommés des pouvoirs locaux, ainsi que la propre situation financière des provinces, et donc de la nôtre.

Dans un autre registre mais tout aussi néfaste pour notre institution, je rappelle que d'autres mesures déjà prises ont un impact sur les finances de notre province, la suppression de 5% du Fonds des Provinces, ça fait 1,7 millions et la suppression annoncée, et j'espère qu'elle sera adoucie, de la suppression dès 2020 des points APE, dont coût 2,7 millions.

Le texte est évidemment à votre disposition si vous le souhaitez.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

Pour la seconde question, reprise sous le document référencé 17-18/A19, je donne la parole à Monsieur Matthieu CONTENT.

M. CONTENT, Conseiller provincial (de son banc).- Mesdames et Messieurs les Députés, Chers collègues.

Un groupe d'enseignants de plusieurs réseaux porte actuellement un projet de nouvelle école secondaire à Liège, dénommé "CiTé École Vivante", je ne sais pas si certains ont entendu parler de ce projet, basé sur une pédagogie participative et démocratique, elle a pour objectif de venir renforcer et étoffer l'offre d'enseignement secondaire à Liège, qui est déjà un pôle important d'enseignement.

Cette initiative se base tant sur l'expérience pratique des enseignants concernés que sur le souhait de nombreux parents d'un enseignement émancipateur, inclusif avec une dimension importante de socialisation et de dialogue avec les élèves.

La Province de Liège s'enorgueillit, à juste titre d'ailleurs, d'une offre d'enseignement très large depuis de très nombreuses années et qui a souvent cherché à s'adapter à son époque et aux besoins de celle-ci.

Alors, cette organisation, elle se veut pluraliste, avec un Pouvoir Organisateur pluraliste, pluriel, qui réunirait tant des institutions comme la Fédération Wallonie Bruxelles ou la Ville voire la Province éventuellement mais aussi des représentants des parents et des enseignants soucieux d'offrir un projet aujourd'hui sans équivalent dans le paysage de l'enseignement. Un objectif tel que celui-là constituerait un véritable pari sur l'avenir et a besoin du soutien, politique

et pratique, des pouvoirs publics.

Outre un accueil positif de la Ministre de l'Enseignement, les promoteurs de la "CiTé Ecole Vivante" se sont déjà assurés du soutien de deux laboratoires de l'Université de Liège, Labset et UAFA pour le suivi pédagogique, gage de son sérieux.

Mes questions sont donc simples et claires : la Province de Liège s'engage-t-elle à soutenir ce projet sur le principe, en dialogue avec ses initiateurs et les autres parties prenantes potentielles de ce projet? La Province de Liège envisage-t-elle de soutenir pratiquement cette initiative, par exemple par la mise à dispositions de locaux via un bail, à titre provisoire ou définitif ou via éventuellement même une participation financière parce qu'ils sont en recherche et ça c'est la première recherche actuelle, ils sont en recherche de locaux ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PERSIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues.

Notre Collègue Matthieu CONTENT m'interroge sur la création d'une nouvelle école secondaire à Liège, dénommée « CiTé Ecole Vivante ».

Je me dois tout d'abord d'attirer votre attention sur le fait que la Province de Liège n' pas été informée officiellement du projet de création d'une école secondaire à Liège, développé par l'asbl « La ciTé Ecole Vivante » sous la forme d'un pouvoir organisateur pluriel.

D'après les informations que j'ai pu recueillir, le projet éducatif et pédagogique tel que présenté à la presse rejoint les principes que défend l'Enseignement de la Province de Liège. En effet, les valeurs d'émancipation, de socialisation et de démocratie participative mises en avant par les membres fondateurs de cette asbl font partie de nos objectifs et sont celles qui sous-tendent au quotidien l'action de l'Enseignement de la Province de Liège.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler les termes de notre projet éducatif. Il y est affirmé sans ambiguïté que l'engagement démocratique qui le caractérise s'oppose à tous les privilèges, toutes les aliénations et ségrégations quels qu'ils soient.

Il implique un enseignement qui contribue à assurer à chacun de meilleures chances d'égalité sociale. Pour conduire à plus d'égalité, il s'adapte à chacun. En effet, rien n'est plus injuste qu'un enseignement qui traite de la même manière des personnes différentes. L'engagement démocratique réclame un enseignement qui s'adapte à tous les types d'intelligence et de personnalité de telle sorte que tous puissent accéder au développement maximum de leurs possibilités. Pour assurer à chacun l'aptitude à prendre des décisions, il faut veiller à développer l'esprit critique, l'esprit de recherche par essais et par erreurs, la capacité de s'informer, le sens des responsabilités, l'autonomie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Vous savez, Monsieur CONTENT, que le travail mené dans nos écoles est guidé par ces principes. En tant que membre assidu de notre cinquième Commission, vous avez pu constater, notamment grâce aux travaux qui y sont menés et présentés, que notre Enseignement provincial répond à ces objectifs que le Conseil provincial lui-même a fixés.

Je pense comprendre que l'asbl est à la recherche de locaux sur le territoire de la Ville de Liège. Je suppose donc que des contacts ont déjà été pris avec les autorités de la Ville dans ce sens. A ce stade, en ce qui nous concerne, nous n'avons pas de bâtiment libre et disponible.

Il est bien évident que, s'ils en expriment le souhait, nous sommes disposés à rencontrer les promoteurs de ce projet.

Cela dit, je souhaite rappeler aussi que, à l'instar de nombreuses autres écoles d'enseignement secondaire, relevant de pouvoirs organisateurs différents, il demeure des places disponibles au sein de nos établissements provinciaux. Parce que je vous sais convaincu par la qualité du travail que nous y menons, je ne doute pas que vous encouragerez ces jeunes élèves à s'inscrire, dès la prochaine rentrée scolaire, dans les établissements qui relèvent de notre PO, d'autant que vous l'aurez remarqué, que les projets pédagogiques présentent de très nombreux points de similitude.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale.

VI. Communication du Collège provincial

Document 17-18/267 : Communication du Collège provincial relative au bilan de fin de législature 2012-2018.

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour.

Un exemplaire du bilan ainsi que sa plaquette de présentation ont été déposés sur vos bancs.

Nous arrivons au terme de cette législature, le Collège provincial a voulu vous présenter le bilan des actions menées au cours de ces six dernières années et pour ce faire, on vous propose de visionner une vidéo sur le sujet qui sera suivie d'une communication à ce propos du Collège au Conseil.

Je cède la parole à Monsieur le Député provincial – Président, Paul-Emile MOTTARD pour la communication du Collège provincial.

M. MOTTARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame le Gouverneur, chers Collègues,

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Nous voici à l'heure de tirer le bilan de cette législature 2012 – 2018. Cet exercice que le Collège provincial a mené avec l'administration de la Province est riche de nombreux enseignements.

Notre « livre de chevet », le fondement de la politique que nous menons depuis six années est la Déclaration de politique générale du Collège provincial.

Ce document contient les engagements que prend le Collège par rapport au Conseil et donc face aux citoyens.

En 46 pages sont résumés les orientations, les dossiers sur lesquels nous souhaitons travailler durant cette législature.

Six années plus tard, en relisant le document et en le comparant avec la plaquette qui se trouve sur vos bancs aujourd'hui. Il faut mesurer le chemin parcouru !

Chers Collègues, peu importe nos différences politiques, le nombre de dossier engrangé ou mené à bien au cours de cette législature a été particulièrement important.

Je vais me faire le porte-parole de chacun de mes collègues du Collège afin de vous citer quelques exemples.

Je vais commencer par Katty Firquet tout d'abord, Députée provinciale Vice-Présidente en charge de la Santé, des Affaires sociales et des Relations extérieures.

Au niveau de la Santé, un des éléments novateurs de cette législature est le service I Proms dont l'objectif est de sensibiliser le citoyen sur le comportement à adopter pour favoriser le bien-être. La campagne itinérante TipTop a été mise en place dans 18 communes et va continuer son itinérance.

Par ailleurs, dans les prochaines semaines, un Centre d'Accueil Socio-Sanitaire ouvrira à Saint-Laurent en partenariat avec le CPAS de Liège. Fruit d'une longue préparation et de nombreuses concertations avec le milieu associatif et les travailleurs de terrain. La première finalité du CaSS est de créer un lieu unique qui regroupe différents services publics et diverses associations des sphères de la santé et du social afin de permettre aux citoyens de la province de Liège de trouver de l'information, du soutien et des solutions aux différentes difficultés de vie qu'ils rencontrent.

La seconde finalité consiste à permettre à certains citoyens de trouver ou retrouver le chemin de l'intégration sociale et à d'autres, d'éviter de plonger dans la grande précarité.

L'Openado, qui a à nouveau démontré toute sa pertinence et son efficacité lors suite à la tragédie du 29 mai dernier. Depuis janvier 2011, douze antennes sont aujourd'hui déployées sur notre territoire afin d'offrir des espaces d'écoutes et de dialogues pour les jeunes et leur famille. Un chiffre. Entre 2011 et 2017 l'Openado a mené 15.862 entretiens !

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Le Département Social œuvre également pour prévenir le harcèlement en milieu scolaire au moyen de plusieurs démarches de sensibilisation. L'application pour smartphone « Help-Ados » visant à la prévention du suicide chez les jeunes a par ailleurs été développée.

Parmi les actions menées concernant la sensibilisation au handicap, vous les connaissez : « Pan'Art », le Village des métiers et le nouveau label « Bienvenue PMR » en partenariat avec l'asbl Commerce Liégeois.

Enfin le Bureau des relations extérieures a continué à mener des actions contribuant à assurer la visibilité de la Province de Liège sur la scène internationale.

Notre Collègue Robert Meureau, Député en charge du Budget, des Sports, du Personnel et de la Ruralité.

Je débiterais bien entendu par l'académie des sports, une offre unique en Belgique qui permet de lutter contre le décrochage sportif. Elle vient en complément aux clubs sportifs et en parfaite synergie avec eux.

Elle se décline aujourd'hui pour différents types de publics : les 4-11 ans, les ados, l'académie adaptée pour les personnes en situation de handicap et l'académie des seniors.

Plus de 30 disciplines sont proposées et ce sont plus de 4.000 enfants qui chaque année peuvent profiter de cette initiative.

En matière de sport je me dois également de citer le projet ambitieux décidé, construit et mis en service au cours de cette législature : le Pôle ballon. Avec plus de 2.000 m² de surface, il s'agit d'une des plus grandes infrastructures dédiée au Volley en Wallonie, il y a six terrains et au Basket, avec trois terrains.

Au total, il s'agit d'un investissement de plus de cinq millions d'euros dont deux sont subsidiés par la Wallonie.

L'objectif est ici de développer et d'améliorer la synergie entre le sport et l'enseignement ou encore de renforcer les liens avec les fédérations et les clubs sportifs de notre Province.

Dans la compétence Ruralité, Robert Meureau a eu à cœur, tout au long de cette législature à mettre nos campagnes à l'honneur via diverses opérations de promotion comme Agricharme ou la Conserverie solidaire et la Miellerie mobile.

Enfin, pas de projets ambitieux sans un budget sain et en équilibre. C'est ce qui vous a été proposé de voter depuis six ans. Avec une charge de dette qui a globalement diminuée et qui est une des mieux maîtrisée des pouvoirs publics avec une moyenne de 120 euros par habitant.

Nous laisserons au prochain Collège une situation financière saine, c'est d'ailleurs actuellement - et c'est paradoxal - ce qui nous est reproché au niveau du Gouvernement Wallon et surtout le prétexte qu'ils utilisent pour nous retirer des financements !

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

André Denis, Député en charge des Infrastructures, de l'Environnement et de l'Agriculture.

Parmi les initiatives prises par notre Collègue, je citerai évidemment le Plan Climat, lancé en 2015 avec un objectif clair : atténuer ses émissions de gaz à effet de serre pour réduire l'empreinte écologique de notre territoire. Des actions significatives sont menées pour la Province : amélioration de l'efficacité énergétique de ses bâtiments, participation aux projets européens BRICKER et RenoWatt, achat de véhicules électriques ... Mais aussi pour les 84 Communes : sensibilisation des citoyens à la problématique écologique, installation de parkings d'EcoVoiturage et d'arrêts Covoit'Stop pour inciter à la mobilité durable, préservation de la biodiversité...

Actuellement ce sont 61 communes qui travaillent en concertation et avec l'aide de la Province à l'élaboration de leur propre plan d'action pour le climat. L'idée étant d'avoir épargné ensemble, à l'horizon 2030, plus de un million de tonnes de CO₂ à notre planète !

Par ailleurs, le Département Infrastructures a la tâche importante et difficile d'entretenir au quotidien le patrimoine de la Province de Liège. Celui-ci est constitué de 407 bâtiments répartis sur 115 sites. L'objectif est de s'atteler à des rénovations judicieuses, notamment en matière de réduction des dépenses énergétiques. Le Département porte également la construction de nouveaux édifices durables d'envergure : le Campus de Verviers, le Campus de La Reid, le Pôle Ballon, le Pôle Bavière, ... et également, entre projets neufs ambitieux et préservation de son patrimoine, c'est 192 millions d'euros qui ont été investis sur 6 ans !

Notre service agriculture offre un véritable encadrement technique, économique et administratif de nos agriculteurs. Nous aidons également au développement des circuits-courts via la commercialisation en grandes surfaces notamment. L'objectif est ici de rapprocher le citoyen des producteurs en l'informant au maximum et en faisant une promotion importante sur les circuits-courts.

Enfin le laboratoire provincial a subi une mutation profonde afin de s'adapter à la réalité actuelle. Réorganisée en cinq axes, son offre se veut la plus complète, la plus cohérente et accessible possible. Ce sont près de 200.000 analyses qui sont réalisées chaque année.

Enfin, Muriel Brodure, en charge de l'Enseignement et de la Formation.

Dans la société actuelle, on constate l'importance de l'éducation. Celle de la maison bien entendu mais également celle dispensée dans les établissements scolaires. Les inégalités étant de plus en plus prégnantes, il est fondamental de proposer un enseignement de qualité et emprunt de valeurs telles que la liberté, le respect et l'égalité.

Avec plus de 50 % de notre budget, ils constituent notre premier métier. Au cours de cette législature, on ne compte plus les projets menés par les établissements d'enseignement, que ce soit au niveau du secondaire, de la Promotion sociale ou de notre haute école, qui est la plus fréquentée en Fédération Wallonie Bruxelles.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

L'engagement significatif de la Province de Liège dans l'enseignement qualifiant n'est pas anodin ! Si la Province disparaît, qui formera avec la proximité et la qualité que nous offrons, des jeunes prêts à travailler dès la sortie de leur cursus. Souvent dans des métiers en pénurie.

Les liens que nous tissons avec les entreprises sont aussi importants pour nous adapter au marché et à la demande actuelle. Notre enseignement s'adapte à l'évolution de la société en proposant de nouvelles orientations, avec un matériel à la pointe.

Je ne vous citerai d'ailleurs pas les investissements réalisés au cours de cette législature dans les rénovations, extensions, achat de matériel tant ils ont été nombreux.

Le Collège provincial est convaincu que ces investissements en valent évidemment largement peine.

Lors de ma dernière intervention je vous rappelais les chiffres de notre Enseignement provincial secondaire, supérieur et de promotion sociale.

L'ensemble des projets portés par les établissements scolaires ont eu comme fil rouge la Citoyenneté. L'objectif étant de faire naître chez les élèves fréquentant l'enseignement provincial, un esprit citoyen, ouvert et tolérant, afin qu'ils deviennent des citoyens actifs et responsables.

Sur le Pacte d'Excellence qui a coup sur, n'a pas fini de faire parler de lui, je vous dirai que nous allons continuer à travailler de manière constructive afin de faire entendre nos exigences.

Le Département Formation, comme vous le savez, forme trois corps de métier entièrement acquis à la cause des citoyens, de leur sécurité et de leur protection. Au cours de la législature, l'accent a été mis sur le travail en synergie de ces 3 écoles sur le terrain. Avec le Centre de Formation d'Amay, et la maison de la simulation, notamment, nous avons développé des outils ultra modernes qui leur permettent de s'entraîner en situation réelle. Nous sommes convaincus que cette interdisciplinarité de nos 3 écoles sur le terrain est une des clés essentielles à la bonne gestion des situations de crise.

L'École Provinciale d'Administration complète le Département qui, dans sa globalité, est un outil de supracommunalité par excellence : au service des communes et des citoyens sur tout le territoire !

Enfin, permettez-moi de terminer par mes compétences. La Culture, le Tourisme, les Grands Evènements, les Fonds européens et la Supracommunalité.

Je ne serai pas exhaustif, comme pour mes Collègues mais je souhaite mettre l'accent sur certains projets que vous connaissez et qui ont été développés au fil de cette législature.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

En matière de Culture tout d'abord : le réseau ALEPH compte aujourd'hui 50 bibliothèques et plus de deux millions de référence. Dans les projets annoncés et concrétisés : l'Artothèque, le Cré@lab et le Digital Lab. Le développement d'un ça balance classique et électro. La poursuite des projets Page 1, BD, musique, Odyssée théâtre, soutien à Clap !, au théâtre Wallon et à Wallonie Design. Et la création d'une Fondation pour l'art et la culture destinée à pouvoir accueillir des donations.

Le Musée de la Vie Wallonne, un musée de société qui offre différents regards sur des thématiques de notre quotidien. Avec des expositions consacrées au Jouet, à la migration, au phénomène football, à la collection du Cirque Divers notamment.

Le lancement d'un Festival de la BD, la valorisation des métiers d'art.

L'objectif de chacune de ces actions développées est le soutien à la création, la médiation envers les publics et l'accès à l'expression culturelle pour tous.

Le projet phare de cette législature en matière de Culture est bien entendu le Pôle Bavière dont le premier coup de pelle a été donné la semaine dernière. Dans la Déclaration de politique générale de 2012, vous verrez que nous envisagions la rénovation du bâtiment actuel. Quel chemin parcouru en six années ! Je suis très fier que ce projet soit lancé et que la Province de Liège puisse avoir demain sur son territoire un endroit moderne dédié aux savoirs et à l'expression Culturelle.

En matière de Tourisme, la Fédération a connu une véritable révolution depuis quelques années avec le lancement de la cellule de tourisme réceptif destinée aux individuels, aux groupes et au tourisme d'affaires.

Il a également fallu animer la réflexion sur la restructuration du réseau des Maisons de tourisme sur le territoire. Chantier complexe sur lequel nous avons abouti.

Un travail considérable a été mené sur l'ingénierie touristique et le tourisme lent : le vélo avec 2.500 km de tronçons sécurisés et adaptés en points-nœuds, le tourisme fluvial avec la navette fluviale et la création de haltes entre Huy et Visé mais également le travail sur les lacs de notre Province. L'implantation de parking pour les Motors-homes est également à l'étude et un test pourra se concrétiser dans les prochains mois.

En matière d'animation de territoire, je citerai les réseaux « Créative Liège » et « Greeters », les quatre routes des saveurs qui proposent de découvrir plus de 70 artisans de notre territoire et le projet pilote à destination de l'Horeca afin d'améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Les Grands-Evènements qui se sont déroulés chez nous grâce à la Province de Liège depuis six ans : Fieris Féeries, coupe du monde de tennis de table, Commémorations 14-18, Coupe Davis, Tour de France et Classique Ardennaises, la Conférence Mondiale des Humanités et demain l'Eurogym et Reciprocity.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

La Supracommunalité, un terme à appréhender par les citoyens mais tellement important dans leur quotidien et dans celui de leur commune.

La Province permet d'amener une vision d'ensemble et de mutualiser les ressources.

Le schéma de développement territorial a été la grande réalisation de cette législature. Il a fait l'objet d'un travail de concertation important et constituera un enjeu fondamental quant à son développement dans les prochaines années.

En matière de soutien aux communes, je citerai le sel de déneigement, le développement des sanctions administratives communales et évidemment le dispatching provincial qui est à l'étude.

L'exercice est rude cher Collègues, il a fallu faire des choix mais vous avez devant vous le bilan exhaustif et la plaquette résumée des actions que nous avons portés ces dernières années.

Si le Collège et le Conseil, organes politiques de notre institution, donnent le tempo, encore faut-il avoir derrière soi des chevilles ouvrières qui mettent la mécanique en marche.

C'est grâce à eux que nous pouvons vous présenter ce bilan dont nous sommes fiers !

Médecins, jardiniers, musiciens, juristes, laborantins ou restaurateur d'œuvre d'art... Notre Province est riche de sa diversité de talents au sein de son personnel. Ils sont véritablement notre force.

Le Collège provincial a mené, avec Robert Meureau comme pilote, une politique plaçant l'agent au centre des priorités.

La gestion des ressources humaines constitue l'une des clés de voute d'une organisation efficace et dynamique.

C'est ainsi que le règlement de travail finalisé en 2014 est un réel outil de gestion au service de nos collaborateurs. De nombreux examens de recrutement ont été organisés.

Un travail considérable a été mené sur le cadre avec l'adoption d'un cadre unique en lieu et place des 76 cadres précédents. L'objectif étant la simplification administrative et une mobilité du personnel favorisée.

Au cours de cette législature, un plan de nomination a été mis en œuvre avec 836 collaborateurs nommés.

La politique de formation de notre personnel s'est également accentuée afin de répondre au mieux à l'évolution de notre société et aux besoins des citoyens. Le travail est à poursuivre.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

La Province de Liège a fait preuve d'un engagement sans faille en faveur du service public. A l'heure où ce dernier est souvent remis en cause, il est important de faire preuve de vigilance, de créativité et de volonté tenace pour défendre ce qui constitue l'essence même des pouvoirs publics.

En matière de gouvernance, on peut dire que cette législature a vécu une véritable tempête. Le Collège a maintenu le navire à flot malgré les temps troubles. Des enseignements ont été tirés et rien ne sera plus jamais comme avant. Mais il est important de le garder à l'esprit.

Comme je vous l'ai déjà dit à cette tribune, nous sommes tous dans cette salle élus démocratiquement et directement par les citoyens.

Si chacun de nos groupes politiques porte des valeurs différentes, ce qui nous rassemble c'est le sens de la gestion publique.

Un service public fort, performant, qui est à l'essence même de ce qu'il doit être : au service des citoyens et en accord avec les réalités vécues au quotidien.

Parlons maintenant, si vous voulez, de l'avenir. Vous le savez, je ne serai plus parmi vous lors de la prochaine législature.

Toutefois, je souhaite attirer votre attention sur les obstacles qui se dressent, de plus en plus nombreux, devant nous.

La suppression des Provinces revient, tel un marronnier pour employer une expression journalistique, sur la table régulièrement. Face à ceux qui affirment : « il n'y a qu'à... », je réponds par l'étude réalisée par Christian Behrendt qui démontre que cette hypothèse n'est pas aussi « simple ».

D'aucun prétende d'ailleurs supprimer les Provinces mais maintenir le personnel et ses services. J'attends toujours qu'on me démontre avec quels moyens budgétaires !

Petit à petit, les décisions prises par le Gouvernement Wallon nous étouffent. Réduction de 5% du Fonds des Provinces, sans concertation. Suppression de différents subsides pour nos manifestations, sans concertation. Suppression du système des APE, sans concertation. Et dernière décision en date, ponction sur le Fonds des Provinces d'un montant destiné à payer les pensions des contractuels. Toujours sans concertation.

Les Provinces mal aimées mais surtout mal traitées et non respectées !

Le combat qui s'annonce va être dur mais il en vaut la peine. Pour les services que nous rendons tout d'abord. La Wallonie nous a repris le logement rappelez-vous il y a quelques temps, on voit ce qu'elle en a fait. Rien du tout !

Pour notre personnel ensuite. Car dire que les réformes vont se faire sans toucher au personnel c'est vraiment de la poudre aux yeux ! Bien sûr que le personnel sera impacté si ces politiques unilatérales continuent !

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Ceux qui disent que les Provinces ne servent à rien sont ceux qui ne la connaissent pas !

Je ne suis évidemment pas en train de vous dire que « tout va bien Madame la Marquise ». Bien sûr que nous devons continuer le travail, continuer les réformes, poursuivre la réflexion sur nous-même. Nos compétences doivent évoluer et le prochain Collège devra se poser la question de l'avenir de la Province de Liège.

Nous développerons de nouveaux métiers, vous verrez d'ailleurs le 19 juin que le schéma de développement territorial guidera cette réflexion. Nous nous investirons plus dans les métiers de sécurité ou les zones de secours par exemple, avec la création d'un dispatching provincial.

Mais il sera tout aussi fondamental de continuer à mener des politiques actives en matière de santé, de culture, de sport, de tourisme, d'environnement et d'enseignement bien entendu.

Après cette législature troublante et troublée, nous sommes à l'aube de temps difficiles. Il va falloir mener un combat politique fondamental pour notre avenir. Les défis sont nombreux mais l'enjeu est de taille.

Certains d'entre vous seront encore là après le 14 octobre, d'autre non. J'espère sincèrement que votre passage dans cet hémicycle vous aura permis, au-delà de nos différences politiques, de connaître la Province et de comprendre toute la pertinence de maintenir ce niveau de pouvoir intermédiaire de proximité.

Pour ma part, je continuerai à le défendre. Plus ici mais ailleurs. Partout et à chaque fois qu'il m'en sera donné l'occasion.

Chers Collègues, je terminerai par ce précepte : « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ».

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Nous allons maintenant passer au visionnage du film réalisé sur le bilan de la législature 2012-2018.

(Visionnage de la vidéo)

M. LE PRESIDENT.- Merci pour cette présentation des actions menées durant la législature 2012-2018. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. HODY.- Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

M. HODY, Chef de Groupe (à la tribune). – Monsieur le Président. Chers Collègues. C'est une communication du Collège donc un débat peut s'en suivre et je m'en réjouis. Un peu d'humour... Quel beau clip électoral. Je trouve qu'avant le 14 juillet c'est bien joué.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Effectivement, des projets ont été réalisés, fort heureusement. On se demanderait ce que vous auriez fait de l'augmentation des impôts parce qu'en réalité, durant 6 années pour vos budgets et vos comptes, vous avez pratiqué la règle des 3I, je vous l'ai souvent rappelé. Votre budget est inégalitaire, inéquitable et injuste.

Si vous vous souvenez du Ministre FURLAN, il disait lui-même que pour faire court, c'est la taxe la plus injuste qui soit, elle n'a rien de progressiste, c'est même tout le contraire. Plus de 90 millions d'impôts en plus ont été perçus en 6 ans. Alors oui, je l'ai dit, il y a un bilan, fort heureusement d'ailleurs mais à quel prix. C'est au prix d'un appauvrissement du citoyen en province de Liège, sans l'en avertir, car cette hausse d'impôt n'a pas été annoncée au citoyen durant la campagne de 2012.

Vous avez fait rapidement, on était à peine installés, à peine élus, et les centimes additionnels passent de 1500 à 1750. Le Gouvernement wallon vous a donné son blanc-seing, il a laissé s'écouler le délai de tutelle pour ne pas prendre position.

Nous vous avons proposé des assises de la fiscalité, nous attendons toujours. Non pas que nous avons la solution mais nous nous sommes dits alors qu'une recette représente près de 70% des recettes d'une institution, il est évident qu'on ne peut pas rester insensible à cela et donc pourquoi pas réfléchir à un peu plus de créativité, c'est évident qu'on ne pouvait pas remplacer les centimes additionnels par toute une série d'autres impôts mais en tout cas, au moins faire la démarche... et puis, lorsque j'ai siégé pour la première fois au sein de cette institution, je vous rassure tout de suite les choses se sont améliorées, les rapports se sont améliorés, les rapports humains se sont améliorés mais j'ai tout de même découvert assez rapidement une nouvelle religion : le provincialisme.

Une nouvelle religion avec ses inquisiteurs, ses idolâtres, ses fidèles mais surtout ses hérétiques, on est forcément toujours l'hérétique de quelqu'un quand on pense autrement et c'est évident et je vais lui rendre cet hommage là ; que le nouveau Député-Président a instauré un respect beaucoup plus appuyé, d'ailleurs les déclarations qu'il a faites, montrent en tout cas qu'il y avait dans son chef et qu'il y a toujours dans son chef, des oppositions par rapport à d'autres points de vue mais en tout cas, un certain respect quant au mode d'expression de celles-ci.

C'est vrai que les premiers moments furent paradoxalement enrichissants. En effet, comme le dit André Comte Sponville « La spiritualité n'est pas réservée aux seuls croyants ». Vous allez comprendre pourquoi je fais cette réflexion, par analogie. Malgré les mauvais coups des premiers temps et parfois l'acharnement, ces moments furent l'occasion de susciter le débat ou la nuance et la conviction doivent avoir leur place. Athée, disais-je, car je ne nourris aucune croyance, a fortiori prosaïque vis-à-vis d'aucune institution qui à mes yeux ne peut jamais être sacralisée.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Au dogmatique, car il s'agit d'une conviction, ni d'un savoir ou d'une certitude que je voudrais imposer à tous, évidemment car ce serait ridicule de reprocher aux autres d'être dogmatique et de l'être moi-même. Fidèle disais-je à certaine valeurs à savoir, car M. le Président, et là-dessus on peut se rassembler, l'a dit, la solidarité, la justice sociale et fiscale bien que je me dis qu'à travers les imports vous avez une bien drôle de façon d'appréhender la justice sociale et aussi l'importance que le service public peut avoir pour nos concitoyens et surtout les moyens qu'on lui donne pour être fort.

Dans une économie de marché mais dans une société qui devient malheureusement aussi de plus en plus des marchés. Les compétences provinciales dans ce qu'elles apportent aux citoyens grâce à l'investissement de tous les personnels provinciaux important bien plus que les querelles pour savoir si les provinces doivent disparaître ou non mais cette question se pose indubitablement mais jouer sur les peurs et sur un modèle que personne ne détient afin de confisquer le débat ne m'appréhende en tout cas pas une manière sereine de voir les choses. La protection de l'emploi public et la qualité des missions de service public au bénéfice de tous les citoyens sont pour notre groupe et, je le sais, pour d'autres groupes aussi, une priorité.

Au-delà de ces débats, vous avez parlé de gouvernance, c'est évident, et je suis heureux que vous ayez eu le courage de l'aborder car effectivement, on aurait pu faire comme si rien ne s'était passé, surtout dans un bilan, on ne parle pas de ce qui nous a secoués mais en tant qu'actionnaire largement majoritaire d'un groupe public comme PUBLIFIN NETHYUS c'est évident qu'on ne pouvait passer à côté de ce tremblement de terre. Il est évident aussi que deux Députés provinciaux, plus un membre éminent de notre Conseil ont été impliqués largement durant de nombreuses années à tous les étages. Le but n'est pas de stigmatiser, le but c'est d'expliquer que pendant de nombreuses années il y a eu un blanc-seing à différentes pratiques et fort heureusement, ce blanc-seing à cesser et il est évidemment heureux qu'il en soit ainsi.

Le long travail de réforme au sein de ce groupe est toujours en cours et les rapports de force, osons le dire, sont complexes et certains intérêts tellement divergents qu'il est difficile pour l'intérêt général de se frayer un chemin.

Par rapport à vos réalisations, vous n'avez pas parlé de la Maison ERASMUS mais nous sommes intervenus longuement durant une session budgétaire précédente sûre, je dirais, l'acquisition de cette maison et la transformation et je me permets de l'évoquer parce que c'est à la fois le paradoxe dont ce Collège fonctionne, c'est que c'est un investissement intéressant, on réhabilite in bâtiment qui avait besoin d'être réhabiliter mais il n'y a eu aucune transversalité avec la FWB et d'autres niveaux de pouvoir.

Pourtant la déclaration de politique de la FWB sollicite des collaborations avec elle et avec d'autres acteurs et notamment au travers des pôles et à travers le ^pole singulièrement académique. L'investissement est intéressant mais pourquoi l'avoir fait seul, sans réflexion, à cet endroit-là et ne pas avoir une réflexion globale partagée, à propos du logement étudiant.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Alors, il est tout à fait évident que quand on assiste à votre clip, c'est assez impressionnant quantitativement. Je ne vais pas dire le contraire. Il y a et il faut rendre à César et Césarine ce qui est, il y a eu les cars de dépistage, fort heureusement, in sort heureux a été fait à ces cars de dépistage mais que de combats, que d'interventions pour qu'enfin la lumière puisse jaillir, pas dans notre groupe, je n'aurais pas cette prétention là mais je sais que le groupe CDH a aussi souvent pris la parole pour intervenir et finalement demander à notre institution de ne plus être sourde parce que c'est ça la difficulté à laquelle nous avons souvent assisté, c'est un Collège qui avance certes mais parfois avec une forme de surdité et de cécité. Que de temps et que d'argent perdu, fort heureusement un sursaut, parce qu'on pouvait craindre, autant d'investissement mais qui sont recyclés si je puis me permettre dans d'autres politiques.

IL y a aussi le plan climat. Nous avons fait certaines demandes pour que ce plan Climat puisse être décliné de manière budgétaire et apparaitre dans toutes ses composantes, on nous dit que c'est à l'étude, c'est heureux.

Il y a tous ces grands événements sur lesquels ont devra véritablement réfléchir parce que est-ce que c'est la mise en scène de l'institution ou est-ce finalement de grands rassemblement populaires, joyeux, agréables et qui ont pour destination évidemment de créer de l'activité et de mettre en œuvre un certain nombre de dynamiques notamment sociales, culturelles.

Et c'est aussi ça votre clip, c'est on crée cette confusion un peu particulière entre l'institution et le Collège et cette majorité. On mobilise des fonds pour faire un clip pour dire, voyez ce que nous avons fait.

Au-delà de tout cela, comme le Député Président, j'aimerais véritablement saluer tout l'investissement et toute la courtoisie du personnel provincial parce que je faire preuve évidemment encore une fois de franchise avec vous, quand nous avons l'étiquette collée par tous ceux qui n'aiment pas ce que nous disons, de parti anti-provincialiste, je peux vous dire qu'il nous a fallu du temps pour expliquer en tout cas qu'il y avait beaucoup de nuances à notre projet d'avenir, pour le personnel provincial et pour les compétences.

Et bien, malgré, je dirais cette ambiance un peu difficile et malsaine, j'ai envie de le dire, on nous avait préparé le personnel a fait preuve dès 2012 et avec les groupes précédents d'ailleurs de beaucoup de courtoisie, de réserve et de professionnalisme. Je dis que je remercie au nom du groupe tout le personnel et spécialement le personnel des Services du Conseil. Véritablement, ces agents sont formidables, en disponibilité, en créativité et en gentillesse au sens noble du terme, je sais qu'il y a une façon à notre époque de galvauder la gentillesse mais la gentillesse au sens noble reste me semble-t-il, au-delà de toutes les querelles politiques, une qualité à laquelle j'accorde énormément d'importance.

J'aurais aussi un mot pour mes collègues parce que comme le Député Président, je ne me représente plus au scrutin provincial, je croyais avoir vu, entendu, vécu, beaucoup de choses mais fort heureusement, j'ai vu, entendu, vécu beaucoup de choses au sein de cette assemblée, des choses très positives, des moments très difficiles, des moments houleux, mais en tout cas, je n'ai jamais ressenti autre chose en tout cas que des positions et des échanges qui, à terme, menaient toujours en tout cas vers un certain respect.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Alors, pour moi, il est important de répéter à nouveau que même si nous nous sommes opposés, nous nous opposerons encore dans le futur, je réserve ma haine pour mes moments de faiblesse vis-à-vis des extrêmes où parfois je peux perdre mon sang froid mais en tout cas, vis-à-vis des partis démocratiques, évidemment je n'en fait jamais une affaire personnelle, je pense que cette précision devait être faite.

Voilà, on arrive au bout du chemin de la législature, c'est notre analyse, elle vaut ce qu'elle vaut, chacun appréciera, c'est un angle de vue, on la partage, on ne la partage pas, partiellement, c'est ça faire vivre aussi la démocratie.

Vous nous reconnaitrez, je pense, le fait d'avoir été un groupe assidu, dynamique, d'avoir toujours essayé de faire preuve d'analyse constructive dans nos réflexions, nous avons posé des questions d'actualité, des questions écrites, des interventions, je pense que notre but c'est de tout simplement veiller à ce que l'argent public soit dépensé dans l'intérêt du citoyen.

Je pense que nous avons tous cette vision de la chose publique, je serais assez d'accord encore là-dessus avec le Député Président sur notre volonté en tout vas de mettre toutes nos forces et toute notre énergie dans la gestion publique et c'est sur ces quelques mots que je me permets de clôturer mon intervention, nous nous verrons encore évidemment fin juin avec un lourd Conseil si j'ai bien compris le Président mais je pense qu'il va rationaliser les choses en vue d'assister aux matches dans les meilleures conditions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? M. SPITS, vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. SPITS, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Une intervention dans un style parfois un peu plus laconique mais chacun évidemment à son style. D'abord, à titre personnel un grand merci pour votre petit mot de sympathie de tout à l'heure et merci à l'assemblée pour également votre sympathie.

Chers, collègues, en fait la majorité vient évidemment et à juste titre de nous montrer et de nous donner tout son bilan de la législature, et évidemment, elle le considère, et c'est normal, comme positif. De notre côté, nous avons aussi l'occasion de rappeler qu'il y a pas mal de dossiers qui sont intéressants et pour lesquels d'ailleurs nous avons voté positivement, quand on prend dossier par dossier. Mais nous avons peut-être été, à juste titre en étant, je parle au nom de mon groupe, un peu moins enthousiastes sur certains secteurs.

C'est évidemment plus facile, et j'en sais quelque chose puisque j'ai été quand même pendant 18 ans dans un exécutif, c'est quand même plus facile de faire un bilan quand on est dans un exécutif que quand on est dans un groupe minoritaire où il faut quand même travailler dans la convivialité mais aussi citer les choses qui ne vont pas nécessairement.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Donc, je ne m'en arrêtera pas là aujourd'hui, je voulais simplement, tout à fait humblement au nom de mon groupe, parler de bilan positif de notre minorité, en tout cas du groupe CDH, je crois, je viens de le dire, notre groupe s'est toujours atteler à voter positivement quand il s'agissait évidemment du bien de l'institution provinciale, c'était la première chose qu'on a toujours regardé, on a toujours été, et à juste titre aussi, bien aidés par les différents services dans notre travail de Conseillers, là je le dis de manière peut être plus courte que mon prédécesseur mais avec autant de chaleur humaine et autant de cœur, croyez-le bien.

Je crois qu'on a fait de nombreuses interventions et posé de nombreuses questions aussi, même si certaines réponses, c'est de bonne guerre, ont été parfois diluées dans une masse d'informations annexes et je voudrais souligner quand même, parce que je crois que c'est important, qu'on a toujours été au niveau du groupe CDH plus que présents aux différentes manifestations organisées par les différents Députés et je vous le dis sans jugement de valeur mais aussi parfois au niveau proportionnellement, parfois même plus présents que la majorité. Voilà, simplement, parce que c'est le fait.

Voici donc quelques éléments positifs de notre travail de minorité. Je crois que l'institution provinciale qui va, par la force des choses évoluer, s'il y avait moins de formalisme et plus de proactivité et bien je crois qu'on gagnerait en efficacité, qu'on utiliserait les compétences aussi bien de la majorité que de la minorité, et je vais juste soulever une question parce que je trouve qu'on a eu une information intéressante, le groupe regrettait de ne pas l'avoir eu un peu plus tôt parce qu'on aurait pu l'avoir si j'ai bien compris et elle aurait pu être présentée il y a 15 jours donc on aurait pu avoir le document pour l'analyser un peu plus en profondeur que maintenant en direct. On ne manquera pas évidemment de l'analyser et de le lire en détail mais je crois que quelque part, il y a un document, j'ai donc compris, qui était destiné aux Conseillers provinciaux, il y a une plaquette et un film, nous voulions juste savoir à qui il était destiné et quel type de diffusion allait être donné à ce film et à cette plaquette.

Voilà donc, avec cette dernière intervention aussi mais peut-être aussi le Conseil prochain du groupe CDH, je voulais simplement rappeler qu'on essaye de travailler au mieux, dans une minorité, dans le respect de chacun et surtout dans le respect de l'institution provinciale.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? M. Rafik RASSAA, vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Députés.

Il est des fins de règne plus glorieuses, la majorité PS-MR présente son bilan de législature avec si peu de mots sur la tornade Publifin qui a emporté avec elle des membres, et non des moindres, du Collège et du Conseil. Un petit paragraphe de 4 lignes rappelle rapidement que la Province applique les décrets wallons en matière d'éthique. On aurait pu attendre une réaction et des initiatives surtout à la hauteur des défis de l'éthique en politique mais pour la hauteur, il semblerait qu'on repassera.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Néanmoins, ce bilan a un but que je peux partager : démontrer l'utilité sociale, culturelle et économique de la Province, de l'institution provinciale. Les investissements publics durant ces 6 années démontrent cette utilité. Malheureusement, les structures mises en place pour permettre aux liégeois et aux liégeoises de faire leurre, ces acquisitions restent pour le moins inefficaces.

La sur-communication est souvent utilisée pour cacher un fonctionnement sous-démocratique car tel est le fonctionnement de la supracommunalité. Aujourd'hui, des conférences d'exécutifs qui tranchent un budget de plus en plus grand, et des conseils réduits à des presse-boutons.

Nos appels à la mise en place d'un budget participatif ou à la consultation directe de la population liégeoise n'ont pas reçu l'aval de la majorité PS-MR. Au PTB nous pensons qu'un pouvoir local intermédiaire est nécessaire et que la meilleure manière de l'exercer s'est en approfondissant la démocratie, la démocratie représentative en harmonie avec une démocratie directe organisée et dont les résultats sont attendus et entendus pour faire des choix au service et en concertation avec la population.

Avant de clore cette brève intervention, je veux rappeler qu'en termes de fiscalité et outre le choix antisocial d'augmenter le précompte immobilier, c'est aussi le non-choix de maintenir une taxation très limitée des entreprises qu'il s'agira de modifier dans les années à venir, d'autant que certains au gouvernement MR-CDH wallon semblent vouloir assécher les finances provinciales pour vider l'institution tout doucement de ses compétences. On l'a rappelé tout à l'heure : réduction des Fonds des Provinces, suppression de subsides, des points APE...

Je veux pour ma part remercier le personnel provincial et j'espère que les prochaines élections provinciales seront l'occasion d'un débat riche et animé qui confrontera nos programmes pour refonder une Province démocratique et éthique au service de tous les liégeois et les liégeoises.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Mme DEFRANG-FIRKET, vous avez la parole Madame la Chef de groupe.

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je n'avais pas prévu d'intervenir mais j'ai rédigé en quelques lignes une petite intervention pour terminer sur une note positive parce que vous nous avez mis le moral un peu dans les chaussettes avec vous et donc, je voudrais terminer par une note d'optimisme et d'enthousiasme à l'égard de l'institution provinciale.

M. HODY, vous dites « bien joué » avec les outils qui nous ont été présentés mais il me semble que fin de législature, il est quand même normal de faire un bilan des activités et des actions menées alors autant le faire avec des outils modernes et attractifs.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Et je crois qu'on peut tous souligner les avancées importantes réalisés en 6 ans par le Collège provincial donc non, nous ne considérons pas que le Collège a été sourd. Et le fait de les rassembler dans une brochure et une capsule vidéo qui n'existaient pas jusqu'ici va justement donner à notre Province la visibilité et la lisibilité qu'il lui manque pour qu'elle puisse enfin rayonner comme elle le mérite, pour montrer qu'elle existe et la plus-value qu'elle représente.

De par cette présentation, on peut aussi constater la volonté de proximité et la richesse des actions menées dans des domaines extrêmement variés. Toutes ces actions constituent une aide et un soutien précieux, qu'ils soient de première ou de deuxième ligne, tant pour les Communes que pour ses habitants.

Nous devons continuer toutes ces actions, tous ces projets, parce que l'institution provinciale, notre Province, le mérite. Et la poursuite d'une bonne gestion s'impose. Aussi parce que le suivi des dossiers en cours doit être assuré et parce que nous devons assurer la transformation à venir de l'institution provinciale. Nous devons être l'acteur de cette mutation plutôt que de la subir et tous ensemble nous y arriverons j'en suis persuadée.

Je tiens aussi, au nom de mon groupe, à remercier le personnel de la Province tout comme les collègues pour le travail accompli.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. M. Gérard GEORGES, vous avez la parole.

M. GEORGES, Chef de groupe (de son banc).- De mon banc Monsieur le Président,

Simplement dire que le Collège a bien tout dit, le Collège a bien dit et donc que dire de plus, rien si ce n'est que veiller à avoir le souci de s'engager, avec tous les partis démocratiques, pour le bien-être de tous les citoyens de la Province de Liège.

J'ai dit et je vous remercie M. le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Chef de groupe. Monsieur le Député provincial-Président, vous souhaitez intervenir ?

M. MOTTARD, Député provincial – Président (de son banc).- Bien, je pense qu'il faut... au nom du Collège, je voudrais apporter quelques réflexions et réponses.

D'abord à Marc HODY, le Collège dans la présentation de ce bilan de législature a voulu effectivement innover en proposant d'abord un relevé exhaustif de ce bilan donc d'un document très dense et sûrement peut-être difficilement lisible pour le citoyen et c'est pourquoi on a notamment réalisé cette plaquette attrayante et la vidéo ce n'est sûrement Poas une vidéo de campagne électorale puisque vous ne trouverez nulle part dans le document que le viens de citer quelque photo d'un membre du Collège, c'est de l'information générale ça c'est pour la forme.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Sur le fond, un pouvoir public lorsqu'il y a des actions à mener, cela suppose d'avoir une fiscalité et comme vous n'êtes pas un enfant de la dernière pluie, vous entendez comme moi que partout en Europe, lorsque les partis de droite voire d'extrême droite font campagne, ils portent dans leurs campagnes une attention toute particulière sur l'excès de fonctionnaires et donc sur la fiscalité et que cette fiscalité pour beaucoup elle paraît trop lourde.

Parfois, il ne faut pas courir bien loin pour trouver ces exemples, mêmes chez nous mais si nous voulons avoir une politique de santé efficace et solidaire il faut des moyens financiers et donc la fiscalité provinciale est devra et elle doit exister.

La deuxième réflexion c'est qu'effectivement que nous avons concentré notre fiscalité sur un moyen essentiel. Nous avons pratiqué une politique de suppression de taxe depuis de nombreuses années et que peut-être, il faudrait demain avoir des réflexions, non pas seul, mais probablement avec les communes, les villes et la Région wallonne sur la problématique de la fiscalité mais nous ouvrons la boîte de Pandore si nous sommes d'accord de discuter fiscalité, ce n'est pas pour couper les ailes aux Provinces, c'est pour avoir un vrai dialogue d'égal à égal sur l'effort et la contribution que nous demandons aux citoyens.

Les services publics sont indispensables à un pays comme la Belgique et à une région comme la Wallonie.

Je pense et je ne suis pas, je n'ai pas inventé, je ne suis pas un pratiquant au quotidien et dans ma vie privée, je ne suis pas pratiquant mais à la tribune du Conseil non plus, je ne suis pas, je n'ai pas créé une nouvelle religion qui est le Provincialisme. Par contre, je suis convaincu avec l'expérience que j'ai, qu'un niveau intermédiaire est quelque chose de nécessaire. On l'appelle aujourd'hui Province, on l'appelle demain autrement, à la limite peu me chaut si nous continuons à rendre un service au citoyen peu au quotidien finance notre institution.

Le débat sur le niveau intermédiaire existe partout en Europe, en France, en Italie, en Espagne et bien souvent ceux qui veulent la suppression des provinces, généralement veulent une sorte de jacobinisme régional. Je ne fais pas partie de ceux-là, je suis un régionaliste convaincu mais je pense qu'il est évident qu'un niveau intermédiaire sera nécessaire ne serait que pour avoir la capacité de réagir aux demandes du terrain.

Je n'ai pas à ajouter grand-chose à l'intervention du PTB qui explique que l'on n'a pas pris beaucoup de hauteur, ça n'a pas de liaison évidemment avec mon exercice mais je vais quand même vous dire que, chers collègues, c'est simple d'être dans un fauteuil, de dire ça ne va pas mais vous ne nous dites pas que vous êtes prêts à faire autre chose puisque votre règle de politique et votre idéologie, c'est de dire ça ne va pas mais nous ne voulons pas demain prendre de responsabilité à quelque niveau que ce soit et je souhaiterais... l'avenir nous le dira, je crains que non,... et je m'en réjouis d'ailleurs que votre attitude est un peu une attitude d'une idéologie qui est un peu simplette et simplifiée, un peu d'ailleurs comme votre discours.

Enfin, Président, moi je pense que les interventions des 3 autres groupes s'inscrivent également dans l'esprit de ce que j'ai voulu dire au Conseil que, le bilan, et j'en entends les critiques, on a parlé d'Erasmus, Erasmus est dans le bilan évidemment Marc HODY, tout comme le plan climat et bien d'autres choses, on n'a pas voulu être exhaustif dans la parole ni dans l'écriture mais notre Province est une province qui arrive à quai dans de bonnes conditions, le voyage a été agité, nous en convenons bien mais elle arrive dans de bonnes conditions et elle a surtout l'ambition, demain aussi, de quitter à nouveau le port pour poursuivre son voyage. Voilà, merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-Président S'il n'y a plus de demande d'intervention et bien je remercie le Collège provincial pour ce bilan et les interventions à la tribune et je clos la discussion générale.

VII. - Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 17-18/353 : Modification de la représentation provinciale au sein des Sociétés intercommunales à participation provinciale en suite du Décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales : proposition de désignation des représentants de la Province de Liège au sein des différents Conseils d'administration.

Document 17-18/354 : Modification de la représentation provinciale au sein de la Régie provinciale autonome d'édition « Les Éditions de la Province de Liège » en suite du Décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales : prise d'acte de la démission des représentants de la Province de Liège au sein du Conseil d'administration et du Collège des commissaires ; désignation des nouveaux représentants de la Province de Liège au sein du Conseil d'administration et du Collège des commissaires.

Document 17-18/355 : Modification de la représentation provinciale au sein de diverses Associations sans but lucratif (asbl) en suite du Décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales : proposition de désignation des représentants de la Province de Liège au sein des différents Conseils d'administration.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour (documents 17-18/353, 17-18/354, 17-18/355) ont été regroupés à la demande des membres du Bureau du Conseil.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par consensus que le Bureau du Conseil vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions du Bureau. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les 26 résolutions.

Document 17-18/314 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre d'Action Laïque de la Province de Liège ».

Document 17-18/315 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Monsieur Francis CARIN.

Document 17-18/316 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Collectif du Lion ».

Document 17-18/317 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Culturel de Flémalle ».

Document 17-18/318 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Shanti Shanti ! ».

Document 17-18/319 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Wallon d'Art Contemporain ».

Document 17-18/320 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « BAM ».

Document 17-18/321 : Octroi de subventions en matière de Culture et de Grands Événements – Demande de soutien de l'asbl de gestion du Malmundarium.

Document 17-18/356 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Compagnie Pi 3,1415 ».

(Voir rapports)

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

M. LE PRESIDENT.- Points 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 de l'ordre du jour (documents 17-18/314, 17-18/315, 17-18/316, 17-18/317, 17-18-318, 17-18/319, 17-18/320, 17-18/321, 17-18/356) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

En ce qui concerne les documents 17-18/314 et 17-18/317, ils sont soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

Mme DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre 1ère Commission s'est penchée le mardi 12 juin sur le document 17-18/314. Notre Conseil est invité à marquer accord sur l'octroi d'une subvention provinciale de 10.000 € au profit de l'ASBL Centre d'Action Laïque de la Province de Liège dans le cadre du projet « Aux livres, Citoyens ! » dont c'est la 6ème édition.

« Aux livres, Citoyens » est un dispositif d'actions citoyennes autour des livres, de la lecture et de l'écriture, portés en partenariat avec la bibliothèque centrale, les Territoires de la Mémoire et la Compagnie Arsenic 2.

Le projet qui nous est soumis aujourd'hui consiste en la réalisation et la diffusion de capsules vidéo de juillet à décembre 2018 et la demande porte plus particulièrement sur la couverture des honoraires du scénariste.

Un membre de notre Commission demande en quoi consistent ces capsules ? Il lui est répondu que ces vidéos réalisées avec les acteurs de terrain, visent à promouvoir la lecture auprès des publics de jeunes et moins jeunes. L'objectif est de filmer une dizaine de projets qui seront diffusés pour favoriser l'échange et mutualiser les alternatives.

Il s'agit d'une réédition de l'opération menée l'année dernière avec les mêmes partenaires. L'idée est de la reconduire l'année prochaine également. Notre Commission a marqué son accord sur cette demande d'aide et a adopté cette résolution par 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention pour le numéro 314.

Votre première Commission s'est réunie également ce mardi 12 juin pour traiter du dossier 17-18/317. Le Collège provincial propose à notre Assemblée d'octroyer une subvention de 4.000 € au profit de l'ASBL « Centre culturel de Flémalle » dans le cadre de la commémoration des 25 ans de la mort d'André COOLS.

En 2016, le Centre culturel de Flémalle, a en effet en collaboration avec l'administration communale de Flémalle, mis en place toute une série de manifestations en hommage à cet homme d'état qui a marqué cette entité. Cette subvention est aujourd'hui attribuée dans le cadre de ces manifestations.

Un membre de notre Commission se demande pourquoi cette subvention arrive seulement maintenant en 2018 alors que les événements en question datent de 2016.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Il lui est répondu que ce dossier a connu quelques vicissitudes administratives. Suite à l'interrogation de Flémalle quant au sort de son subside, le dossier est ressorti des tiroirs dans lesquels il s'est vraisemblablement égaré. Il s'agit donc d'une régularisation d'une décision de 2016 qui n'avait pas été suivie d'effet à cette époque-là. Il a fallu réunir toutes les pièces justificatives de l'époque ce qui explique l'arrivée tardive dans les mains de notre Conseil. Notre Commission a marqué son accord sur ladite résolution par 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. En ce qui concerne les sept autres documents, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 1 abstention que votre première Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commissions. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces neuf documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les neuf résolutions.

Document 17-18/322 : A.I.D.E. - Première assemblée générale ordinaire fixée au 19 juin 2018.

Document 17-18/323 : A.I.D.E. : Assemblée générale extraordinaire fixée au 9 juin 2018.

Document 17-18/324 : C.I.L.E. : Première assemblée générale ordinaire fixée au 21 juin 2018.

Document 17-18/325 : C.I.L.E. : Assemblée générale extraordinaire fixée au 21 juin 2018.

Document 17-18/326 : PUBLIFIN : Assemblée générale ordinaire fixée au 26 juin 2018.

Document 17-18/327 : PUBLIFIN : Assemblée générale extraordinaire fixée au 26 juin 2018.

Document 17-18/328 : ECETIA Intercommunale : Première assemblée générale ordinaire fixée au 26 juin 2018.

Document 17-18/329 : ECETIA Intercommunale : Assemblée générale extraordinaire fixée au 26 juin 2018.

Document 17-18/330 : ECETIA Finances : Première assemblée générale ordinaire fixée au 26 juin 2018.

Document 17-18/331 : ECETIA Finances : Assemblée générale extraordinaire fixée au 26 juin 2018.

Document 17-18/332 : AQUALIS : Assemblée générale extraordinaire fixée au 27 juin 2018.

Document 17-18/333 : ISoSL : Première assemblée générale ordinaire fixée au 27 juin 2018.

Document 17-18/334 : ISoSL : Assemblée générale extraordinaire fixée au 27 juin 2018.

Document 17-18/335 : NEOMANSIO : Première assemblée générale ordinaire fixée au 27 juin 2018.

Document 17-18/336 : NEOAMNSIO : Assemblée générale extraordinaire fixée au 27 juin 2018.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 de l'ordre du jour (documents 17-18/322, 17-08/323, 17-18/324, 17-18/325, 17-18/326, 17-18/327, 17-18/328, 17-18/329, 17-18/330, 17-18/331, 17-18/332, 17-18/333, 17-18/334, 17-18/335, 17-18/336).

Les documents 17-18/326 et 333 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. André GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Notre Commission d'hier, une Commission exclusivement de propositions de votes sur les documents relatifs aux diverses assemblées générales ordinaires et extraordinaires des intercommunales à participation provinciale.

Chaque représentant d'intercommunale a été invité à présenter, en résumé, les points qui lui semblaient important de mettre en exergue.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Aucune question n'a été posée pour l'AIDE et la CILE, par contre une question a été posée au sujet du Publifin : chaque pilier est-il en équilibre ou en bénéfice de manière individuelle ? Parce que, on nous présentait évidemment les comptes tous en boni.

Donc, il est répondu que chaque société de groupe n'est pas actuellement en bénéfice. Certaines telles qu'ELICIO, l'Avenir et BeTV sont déficitaires dû aux investissements parfois colossaux, par exemple dans l'énergie éolienne mais tout reste dans le cadre du business plan. Pour information, VOO par contre est en boni depuis deux exercices.

Aucune question n'a été posée pour ECETIA et AQUALIS. En ce qui concerne ISoSL, qui a repris l'institution psychiatrique de Lierneux, deux questions ont été posées : l'hôpital psychiatrique de Lierneux peut être considéré comme le premier pourvoyeur d'emplois dans une zone qui manque cruellement de possibilité. La politique suivie du temps de la Province de prioriser la main-d'œuvre locale est-elle maintenue ?

Il est répondu que dans la mesure du possible, c'est toujours le cas mais les besoins peuvent être très spécialisés et la liberté des gens de se loger dans un rayon plus large doit être respectée. Les navettes de bus qui sont organisées ne le sont pas à destination de la mobilité d'agents mais bien de celle des usagers de l'hôpital. La politique des nominations et le respect de l'ancienneté sont respectés également.

La Deuxième question est : peut-on espérer dans un avenir proche voir inscrire entre autre dans le plan stratégique une volonté de développer une réponse à destination des problématiques de la jeunesse ?

Il est répondu que les institutions hospitalières sont bloquées, il n'y a plus de possibilité d'ouvrir des lits « for K », pour les jeunes, for kinder. Le bâtiment des Doyards est prévu à cette fin mais des travaux ont été stoppés par l'obligation de les intégrer dans le projet global d'investissements en infrastructures.

Le dernier document était celui pour NEOMANSIO qui n'a demandé aucune question et tous ces points ont été votés individuellement par 8 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les autres documents, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre deuxième Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions pour les documents 17-18/322 à 325 et 8 voix pour et 3 abstentions pour les documents 17-1/327 à 332 et 17-18/334 à 336.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY.

M. HODY, Chef de groupe (de son banc).- Oui Monsieur le Président, je souhaiterais la division des points pour le point 20 et nous aurons aussi un vote différent mais là je ne vous demande pas la division du point mais c'est juste au cas où vous rassembleriez tous les points à l'ordre du jour. On souhaiterait s'abstenir sur le point 26.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

M. LE PRESIDENT.- Ce que je vous propose alors, c'est que le document 326 « PUBLIFIN : Première assemblée générale » et le 327 « PUBLIFIN : Assemblée générale extraordinaire fixée au 26 juin 2018 », on les vote séparément et tout le reste on groupe.

Donc, on était à 15 documents. Je suggère, en dehors de ces deux points, de passer aux 13 autres documents. Ça va ?

M. HODY, Chef de groupe (de son banc).- Oui mais on souhaiterait s'abstenir sur le 332.

M. LE PRESIDENT.- D'accord, on va retirer les 3 points alors : les deux PUBLIFIN et AQUALIS et on vote sur les 12 premiers ? Ok ? On peut y aller sur les 12 autres documents ? Pas de souci ?

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne les 12 résolutions dont on vient de parler ? Ou plutôt dont on n'a pas parlé ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

Le Conseil adopte les douze résolutions.

Alors, je reviens sur PUBLIFIN. On regroupe les deux ensembles ? Non. D'accord, donc :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne le document 17-18/326 « PUBLIFIN : Première assemblée générale ordinaire fixée au 26 juin 2018 » ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Le Conseil adopte ladite résolution.

Le document suivant, document 17-18/327 « PUBLIFIN : Assemblée générale extraordinaire fixée au 26 juin 2018 ».

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ce document ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

Le Conseil adopte ladite résolution.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Et enfin, le point 26, document 17-18/332 « AQUALIS : Assemblée générale extraordinaire fixée au 27 juin 2018 » :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ce document ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le PTB+

Le Conseil adopte ladite résolution.

Voilà, nous avons donc voté sur les 15 points.

Document 17-18/337 : Prise de connaissance de l'application des dispositions de l'article 10 de l'Arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale – Budget provincial 2017.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 17-18/337).

Ce document a été examiné par la troisième Commission n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre troisième Commission vous invite à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 17-18/338 : Budget provincial 2018 – 2^{ème} série de modification.

Document 17-18/339 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2018 – 3^{ème} série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 32 et 33 de l'ordre du jour (documents 17-18/338, 17-18/339) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Le document 17-18/338 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme PIRMOLIN en remplacement de M. Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

M. ERNST a dû s'absenter de manière urgente et m'a donc demandé de lire son rapport.

Votre troisième Commission s'est réunie ce mardi 12 juin pour examiner le point relatif au budget provincial 2018 – 2ème série de modifications, document 17-18/338 et les emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2018, document 17-18/339.

Un Commissaire s'est interrogé sur l'augmentation conséquente du poste budgétaire à la page 22 qui concerne les non-valeurs, irrécouvrables ou annulation de droits constatés au service ordinaire, soit plus de 700.000 €.

Il était en effet prévu un montant de départ de 500.000 €.

L'administration prévoit une non perception de 500.000 € sur les taxes et 200.000 € complémentaire sur les sommes non perçues à Lierneux.

Il est demandé un détail des années concernées par cette opération et le solde éventuel encore à risque. Le Député demande à l'administration de fournir le plus vite possible cette information au Conseil.

Une autre question a concerné la rémunération des vacataires en forte augmentation de 647.870 €. L'administration répond qu'il s'agit des émoluments à payer pour faire face à tout le volet formation continue nécessaire mais qu'un subside est également prévu en recette.

Une autre question concerne l'extraordinaire avec un subside d'investissement au sport de 250.000 €.

Le Député répond qu'il s'agit de l'application de l'accord par convention avec les Communes de Hannut et de Seraing pour les pistes d'athlétisme. Ceci dans le cadre de la déclaration de politique générale pour le pôle formation.

En accord avec la Région et la Commune, la Province apporte un subside de 125.000 € pour chaque projet. Les montants seront libérés moyennant l'accord de toutes les parties.

Finalement, la Commission propose par 9 pour et 3 abstentions d'approuver la 2ème série de modifications pour le budget 2018 de la Province et les emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2018.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne le document 17-18/339, celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non. On va donc procéder à votre distinct.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne le document 17-18/338 ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui s'abstient ?

Le Conseil adopte ladite résolution.

Vote sur le document suivant :

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne le document 17-18/339 ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/340 : Régie provinciale autonome d'Édition de la Province de Liège : demande de recapitalisation.

Document 17-18/361 : Modifications statutaires de la Régie provinciale autonome d'édition « Les Éditions de la Province de Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRÉSIDENT.- Points 34 et 35 de l'ordre du jour (documents 17-18/340, 17-18/361) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Le document 17-18/340 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Valérie JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme JADOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre troisième Commission s'est réunie ce mardi 12 juin à 17h30 afin d'examiner les points suivants : « Régie provinciale autonome d'Édition de la Province de Liège - demande de recapitalisation - document 17-18/340 » et « Modifications statutaires de la Régie provinciale autonome d'Édition « Les Éditions de la Province de Liège - document 17-18/361 ».

Le Député en charge explique qu'il ne s'agit pas ici d'une décision anodine, c'est pourquoi, il demande à M. Guiot de refaire l'historique de la Régie provinciale autonome d'Édition.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Celui-ci fait son exposé et le termine par les solutions envisagées pour le financement de celle-ci : la recapitalisation par un apport « one shot » de 400 000 euros, et afin de le maintenir à flots, d'autres mesures s'imposent, comme réduire les charges de fonctionnement par la reprise du personnel par la Province et étant donné que la Haute Ecole de la Province de Liège bénéficie et bénéficiera encore plus de la plus-value générée par l'intervention d'une maison d'édition, cette intervention se ferait par une adaptation à la hausse du prix payé pour l'édition de syllabus. Cette hausse est possible par les aides reçues par la Province de la Fédération Wallonie Bruxelles dans le cadre de la mise en œuvre des mesures liées au décret dit « démocratisation » de l'enseignement.

Et enfin, par la réduction drastique des frais de fonctionnement des organes de gestion par la suppression de toutes indemnités. Seuls les frais de déplacement étant remboursés. Il s'agit d'un modèle pérenne avec un intérêt accru de la HEPL et un travail reconnu.

Parallèlement, les organes ne générant plus de charges, les statuts doivent être adaptés tant au niveau des rémunérations qu'au niveau de la répartition de la clé d'hondt.

Par ailleurs, et en parallèle, le Collège Provincial a soumis ce modèle à un révisorat d'entreprise qui a validé l'équilibre financier de la Régie dès 2019.

Les Commissaires posent alors leurs questions au terme de ces explications transparentes.

Un Commissaire dit qu'il serait intéressant de faire le bilan des investissements réalisés, il s'agit de missions qui ne sont pas aisées pour des services publics.

Il est inquiet quant au déficit de la trésorerie escompté en 2022 et souhaite savoir ce qui conditionne le chiffre de celui-ci.

Le personnel étant repris par la Province, il demande à quoi cela correspond, et de souligner également l'effort des administrateurs.

Il lui est répondu que la difficulté des chiffres vient du fait que cela s'est fait à deux périodes différentes. En effet, en septembre/octobre, l'article budgétaire prévoyait la recapitalisation mais entre-temps le travail sur le nouveau modèle a été réalisé pour que cette recapitalisation soit la dernière. Ce qui fait que ce travail invalide le déficit des comptes.

La Régie représente 6 personnes, environ 300.000 euros. Le soulagement de la charge est bien présent mais l'estimation sera donnée ultérieurement au Commissaire, n'étant pas connue le jour de la Commission.

Le Député Meureau remercie la qualité du travail de la part de la Régie. Il souligne l'objet des services publics, à savoir la production de manuels scolaires avec une augmentation de la qualité reconnue, servir les étudiants à un prix planché.

Un autre Commissaire demande quel était le montant de la première recapitalisation. Il lui est répondu qu'il s'agit d'un capital de départ de 800.000 euros.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Il demande également ce qu'il en devient des points APE. Il lui est répondu qu'il y a 6 personnes au niveau de la régie, dont 4 sont employés par l'ASBL « Célèse » qui bénéficient de points APE. 3 sont maintenus actuellement mais l'avenir de ces points est incertain.

Les questions étant épuisées, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que nous vous proposons d'approuver le premier point et 8 voix pour et 3 abstentions pour le point concernant les statuts.

Je vous remercie

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne le document 17-18/361, celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 17-18/341 : Acquisition, par rattachement à l'accord-cadre radios de la SA ASTRID, d'une solution de géolocalisation embarquée au profit de 173 véhicules d'intervention issus des six zones de secours.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 17-18/341).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/342 : Avis à donner sur le compte 2014 de la Mosquée Sultan Ahmet de Verviers.

Document 17-18/343 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2015 de la Mosquée Sultan Ahmet de Verviers.

Document 17-18/344 : Avis à donner sur le projet de budget 2019 de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 37, 38, 39 de l'ordre du jour (documents 17-18/342, 17-18/343, 17-18/344) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question votre troisième Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Document 17-18/345 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « Société Flèche Ardennaise ».

Document 17-18/346 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « R.C.S. Sart-Tilman ».

Document 17-18/347 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de la S.A. « Standard de Liège ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 40, 41 et 42 de l’ordre du jour (documents 17-18/345, 17-18/346, 17-18/347) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces trois documents n’ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c’est par 7 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l’adopter.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

A l’unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 17-18/357 : Marché public de fournitures avec services de maintenance – Mode de passation et conditions du marché relatif à l’acquisition de matériel de simulation de transport fluvial pour les besoins de l’Enseignement de la Province de Liège avec une maintenance de type « full omnium » pendant 5 années.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 43 de l’ordre du jour (document 17-18/357).

Ce document a été soumis à l’examen de la troisième Commission n’a soulevé aucune remarque ni aucune question. C’est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l’adopter.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/358 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2018 de la Mosquée ASSAHABA de Verviers.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 44 de l'ordre du jour (document 17-18/358).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/348 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché ayant pour objet « Parc d'activités économiques d'Amay – Site provincial – Evacuation, traitement de terre et édification de merlons ».**Document 17-18/349 : Marché public de travaux – Procédure négociée sans publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye – Site rue de Huy – Mise en conformité des installations électriques.**

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Document 17-18/350 : Marché public de travaux – Procédure ouverte – Mode de passation et conditions du marché – Pôle Bavière – Construction d’un Pôle des Savoirs et d’une Pépinière d’Entreprises – Approbation de l’addenda n°1.

Document 17-18/359 : Marché public de travaux – Procédure négociée sans publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Ecole Polytechnique de Huy – Construction d’un nouveau bâtiment scolaire : électricité.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 45, 46, 47 et 48 de l’ordre du jour (documents 17-18/348, 17-18/349, 17-18/357, 17-18/359) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces quatre documents n’ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c’est par 7 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

A l’unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

En ce qui concerne le document 17-18/350 relatif au Pôle Bavière, je vous informe qu’il est impératif que chacun signe, aujourd’hui, les annexes 18bis relatives à la déclaration d’absence de conflit d’intérêts en matière de marchés publics.

Aussi, si ce n’est déjà fait, je vous invite à signer, sans plus attendre, ces documents auprès de Monsieur Patrick ROUFOSSE.

Document 17-18/360 : Parc d’activités économiques d’Amay – Acquisition d’un terrain, appartenant à la SPI, situé dans le parc d’activités économiques d’Amay à proximité du hall de stockage de sel.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 49 de l’ordre du jour (document 17-18/360).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/351 : Règlement d'ordre intérieur de la Maison Erasmus de la Haute Ecole de la Province de Liège - Adoption.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 50 de l'ordre du jour (document 17-18/351).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Madame Josette MICHAUX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Vice-présidente.

Mme MICHAUX, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La cinquième Commission s'est réunie le lundi 11 juin. Elle avait à se prononcer sur l'adoption du règlement d'ordre intérieur de la Maison Erasmus, le document 17-18/351.

Lors de l'examen de ce dossier, une seule question a été posée, c'est-à-dire : les résidents de la Maison Erasmus pourront-ils sortir et rentrer quand ils le souhaitent ou y aurait-il une heure de couvre-feu obligatoire ?

A cette question, il est répondu que l'établissement reste accessible 24H sur 24 sauf en cas de circonstances exceptionnelles.

Après cette précision, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose d'adopter le règlement d'ordre intérieur de la Maison Erasmus.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Vice-présidente. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VIII. - Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 mai 2018

M. LE PRESIDENT.- Point 51 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 28 juin 2018 à 15H00.

La réunion publique est levée à 17H15'.

X.- Huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.